

SOFTWARE CONVICTION FUND IU (ISIN: FR00140084G2)

Compartiment de la SICAV PERGAM FUNDS géré par PERGAM

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion

L'objectif de gestion est d'obtenir, sur la durée de placement recommandée de 7 ans, une performance annuelle nette de frais supérieure à celle de l'indice MSCI Information Technology Net Total Return USD (code Bloomberg : NDWUIT Index), en investissant dans des actions ou titres de fonds propres de sociétés internationales et de toutes tailles de capitalisation qui opèrent dans le secteur de la technologie, de l'innovation et du software au sens large. **L'objectif de performance est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marchés arrêtées par la société de gestion et ne constitue en aucun cas une promesse de rendement ou de performance du compartiment.**

L'indicateur de référence est l'indice MSCI Information Technology Net Total Return USD (code Bloomberg : NDWUIT Index). Cet indice action représentatif de moyennes et grandes capitalisations de pays développés qui opèrent dans le secteur des technologies de l'information est calculé en USD et dividendes nets réinvestis. Cet indice, calculé par MSCI, est disponible à l'adresse suivante : www.msci.com. La composition du compartiment peut s'écarter significativement de la répartition de l'indicateur.

Politique d'investissement

Le gérant met en œuvre une gestion discrétionnaire principalement exposée aux marchés actions internationales sans contrainte liée à l'indice

Ce compartiment vise à obtenir des plus-values à long terme en investissant dans un portefeuille d'actions ou titres de fonds propres (certificat, titres participatifs...) de sociétés internationales sélectionnées par l'équipe de gestion pour leur stratégie inhérente au secteur des logiciels, des services et des technologies.

Le compartiment sera investi à hauteur de 90% minimum de son actif sur des actions (titres vifs) de tous secteurs, de toutes taille de capitalisation (dont 20% maximum de l'actif aux actions de petites capitalisations (capitalisation boursière inférieure à 1 milliard d'euros), de toutes zones géographiques, y compris dans des pays émergents dans la limite de 10% de l'actif net. Les pays émergents incluent en général des pays situés en Amérique Latine, en Asie, en Afrique, au Moyen-Orient et dans les régions en développement d'Europe de l'Est.

Profil de risque et de rendement

| A risque plus faible | | | A risque plus élevé | | | |
|---------------------------------------|---|---|--------------------------------------|---|---|---|
| Rendement potentiellement plus faible | | | Rendement potentiellement plus élevé | | | |
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 |

Explication de l'indicateur et ses principales limites

- L'indicateur de risque a été calculé en intégrant des données historiques simulées et pourrait ne pas constituer une indication fiable quant au profil de risque futur du Fonds.
- Rien ne garantit que la catégorie affichée demeure inchangée et le classement est susceptible d'évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque.
- Le capital n'est pas garanti.
- Le Compartiment appartient à la catégorie 6 en raison de la nature de ses investissements qui comprennent les risques présentés ci-dessous.
- Ces facteurs peuvent avoir une incidence sur la valeur des investissements du Compartiment ou exposer le Compartiment à des pertes.
- La valeur des actions ou de titres liés à des actions peut être affectée par les mouvements des marchés boursiers quotidiens.

Le degré d'exposition du compartiment au risque action est compris entre 50% et 100% (110% en cas de recours à l'emprunt d'espèces).

Du fait de son caractère d'investissement en actions internationales, l'exposition au risque de change hors zone Euro pourra atteindre 100% de l'actif net du Compartiment.

L'univers d'investissement du compartiment est composé à ce jour au niveau mondial de 4 000 valeurs Technologiques auquel le gérant réalisera un focus sur le sous-secteur du Software représentant environ 2 000 valeurs.

Le gérant procède à la sélection des valeurs (« stock picking ») basée sur l'analyse fondamentale et financière des sociétés en privilégiant celles dont la croissance est jugée pérenne avec une forte visibilité. L'analyse qui en découle traduit les plus fortes convictions du gérant.

Le portefeuille sera relativement concentré.

Le compartiment se réserve la possibilité d'intervenir sur les instruments financiers à terme négociés sur les marchés règlementés internationaux, non règlementés et/ou de gré à gré pour couvrir le portefeuille aux risques de marché actions ou de change. L'exposition globale (titres en direct et instruments à terme) ne pourra excéder 100% de l'actif net (110% en cas de recours à l'emprunt d'espèces).

SOFTWARE CONVICTION FUND est un compartiment de capitalisation. Il pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 7 ans.

La devise de souscription est le dollar américain.

Les demandes de souscriptions et de rachats sont reçues et centralisées chaque jour de bourse ouvré avant 12h00, heure de Paris (J) et exécutées sur la base de la valeur liquidative calculée sur les cours de clôture de Bourse du jour ouvrable (J). La valeur liquidative est calculée quotidiennement à l'exception des jours de fermeture de la bourse de Paris (selon calendrier officiel d'EURONEXT PARIS S.A.) et des jours fériés en France.

Risques importants non pris en compte dans l'indicateur

- En particulier, la survenance de l'un de ces risques peut avoir un impact significatif sur la valeur liquidative de votre OPCVM.
- **Risque de contrepartie** : l'insolvabilité de tout établissement fournissant des services tels que la garde d'actifs ou agissant en tant que contrepartie à des instruments dérivés ou à d'autres instruments peut exposer le Fonds à des pertes financières.
- **Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés** : L'utilisation des produits dérivés peut entraîner à la baisse sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.
- **Risque de liquidité** : lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tensions sur ce marché, ne puisse absorber les volumes de ventes (ou d'achats) sans faire baisser (ou monter) significativement le prix des actifs.

Frais

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective. Les frais et commissions servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et la distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

| Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement | | |
|---|--|---|
| Frais d'entrée | 2% | Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi (entrée) ou ne vous soit remboursé (sortie). Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des frais maximums. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs, vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre conseiller financier. |
| Frais de sortie | Néant | |
| Frais prélevés par l'OPCVM sur une année | | |
| Frais courants | 1.40% | Les « frais courants » se fondent sur les frais estimés à la date d'agrément. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective. |
| Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances | | |
| Commission de performance | 15% TTC de la surperformance du compartiment par rapport à la performance de l'indice MSCI Information Technology Net Total Return USD sur l'exercice. | Lors de chaque établissement de la valeur liquidative, la commission de surperformance, telle que définie, fait l'objet d'une provision ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante. En cas de sous-performance, la période d'observation sera prolongée d'une année afin que toute la sous-performance passée soit rattrapée avant que de nouvelles commissions de surperformance ne deviennent éligibles. Les sous-performances passées antérieures à cinq années et non encore compensées sont effacées et sortent de l'historique de manière glissante. Si une autre année de sous-performance a eu lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette nouvelle année en sous-performance La commission de surperformance n'est pas conditionnée à une obligation de performance positive du compartiment. Il est donc possible que le compartiment rémunère la société de gestion par une commission de surperformance, alors même que la valeur liquidative du compartiment affiche une performance négative sur l'exercice considéré. |

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distributions des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la section frais du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.pergam.net

Performances passées

Avertissement

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

La performance de l'OPCVM sera calculée coupons et dividendes nets réinvestis, et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie.

Date de création de l'Action IU du compartiment : 31/03/2022

Devise de référence : USD

Les performances seront affichées à la fin de la première année civile complète, soit à partir de décembre 2023

Informations pratiques

Nom du dépositaire : ODDO BHF SCA

Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPCVM

Le prospectus de l'OPCVM, les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles en langue française et sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours sur simple demande écrite auprès de PERGAM 28 Rue Bayard - 75008 PARIS.

Lieu et modalités de communication de la valeur liquidative

La valeur liquidative est disponible auprès de PERGAM ou sur le site internet www.pergam.net et sur les sites d'informations financières. Le compartiment est constitué d'autres types d'actions. Vous pouvez trouver plus d'informations sur ces actions dans le prospectus de l'OPCVM ou sur le site internet www.pergam.net.

Fiscalité

Selon votre régime fiscal, les plus-values et les revenus éventuels liés à la détention d'actions d'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.

La responsabilité de PERGAM ne peut être engagée sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

PERGAM a mis en place une politique de rémunération, cette dernière est disponible sur le site internet suivant www.pergam.net. Une copie papier de cette politique de rémunération est disponible gratuitement sur demande.

Ce compartiment est agréé en France et réglementé par l'AMF.

PERGAM est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au **12/12/2022**